

Récapitulatif et bilan de la convention signée en 2014 entre les trois institutions consultatives du Pacifique : CESE NC, CCSE WF, CESC PF

Une première convention a été signée en 2014 à Wallis et Futuna lors d'une rencontre entre les trois présidents Monsieur Yves TISSANDIER pour la Nouvelle-Calédonie, Monsieur Angelo FREBAULT pour la Polynésie française et Monsieur Jean-Baptiste MULIKIHAAMEA pour les Iles Wallis et Futuna.

En premier lieu, un vœu relatif aux échanges économiques de la Nouvelle-Calédonie avec les petits Etats insulaires du Pacifique avait été émis par le CESE NC et présenté au CESC PF donnant lieu à des échanges entre les institutions. Il en ressortait que malgré un niveau de développement économique relativement élevé par rapport aux autres Petits Etats insulaires (PEI) du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie n'échappe pas aux contraintes que ces derniers rencontrent. Leur taille et leurs conditions géographiques parfois défavorables limitent les ressources productives disponibles. L'étroitesse de leurs marchés et le faible peuplement des territoires ne permettent pas de stimuler la demande et restreignent le nombre d'entreprises en activité. Dans ce contexte, les sociétés n'ont pas pour habitude de se regrouper et cela se traduit notamment par un manque de partage sur les savoir-faires techniques. Enfin, l'éloignement des territoires avec leurs partenaires, allié à un manque d'infrastructures portuaires et aéroportuaires, accroît fortement les coûts *de transport et de transaction*.

Ainsi, le conseil économique, social et environnemental avait souhaité s'interroger sur les freins à l'échange existants et les moyens disponibles pour les atténuer, de manière différenciée, entre les collectivités francophones ayant le statut de Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) associés à l'Union européenne (Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie) et les autres Petits Etats insulaires du Pacifique.

Dans un contexte de ralentissement économique mondial, la coopération régionale des Etats et territoires insulaires du Pacifique apparaît comme une nécessité.

En second lieu, un thème commun avait été étudié concernant le prix de l'électricité en outre-mer et un vœu commun Polynésie française et Nouvelle-Calédonie avait été élaboré. De plus, madame Ségolène Royal avait œuvrée pour que les tarifs de l'électricité puissent baisser notamment aux îles Wallis-et-Futuna.

Il était souligné principalement qu'en Outre-mer, la tarification de l'électricité est très disparate et largement supérieure à celle pratiquée en métropole. La raison en est simple : dans l'hexagone, l'énergie électrique provient en grande majorité du nucléaire ce qui a pour conséquence un coût de production très compétitif. L'éloignement, l'insularité, la petitesse des marchés ultramarins ne permettent pas des pratiques tarifaires compétitives. En effet, les charges de service public peuvent être très différentes d'une collectivité à une autre, et plus particulièrement, dans les zones dites non interconnectées (Corse, départements d'Outre-mer - DOM et collectivités d'Outre-mer - COM). La CSPE¹, applicable en métropole, permet une compensation publique de ces charges supplémentaires en rétribuant les prestataires pour les surcoûts inhérents aux spécificités de l'outre-mer. Cette péréquation verticale est assurée par les dotations de l'Etat aux collectivités (DOM et certains COM dont Saint Pierre et Miquelon) et évite des discriminations tarifaires. Elle permet d'appliquer le même tarif public de l'électricité sur les Iles que celui des consommateurs de métropole. Cependant, aucun COM

¹ Contribution au service public de l'électricité

du Pacifique (Wallis et Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie) n'en bénéficie.

Suite à la signature de cette convention, le partenariat ainsi mis en place a permis au CESE NC d'aider à l'élaboration d'un projet de délibération portant organisation ainsi que d'un règlement intérieur pour la mandature du CCSE WF.

Puis, en 2016, l'institution calédonienne avait pu recevoir en stage madame Elisa VALEFAAKA'AGA en provenance de Wallis-et-Futuna pour une immersion dans l'équipe administrative.

Suite aux différents changements de présidence, il a été décidé de renouveler cette convention.